



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU12 CAPD formation du 27 septembre 2018

Monsieur le Directeur Académique  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

L'inspection générale a publié un rapport, rédigé il y a un an et resté depuis sous silence. Son évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré dresse un état des lieux alarmant : insuffisance des moyens de remplacement conçue pour piloter et non pour aider les PE, contenus des formations pour les maîtres formateurs non identifiés, apport de la recherche invisible... L'OCDE estime quant à elle que « *la formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation* ». La Cour des comptes, elle, pointe la faiblesse de la formation continue des enseignants en France.

Tous ces constats, partagés depuis longtemps par le SNUipp-FSU, sont accablants.

L'IGEN souligne de plus avec force que les 18 heures d'animation pédagogique ne peuvent à elles seules tenir lieu de formation continue.

Or, c'est bien ce que semble penser le ministre. En mars dernier la missive du Directeur général de l'enseignement scolaire adressée aux rectrices, recteurs, DASEN et IEN, intitulée « *La formation continue des professeurs des écoles dans le cadre des 18 heures d'animation pédagogique à la rentrée 2018* », préconise au cycle 2, neuf heures consacrées à la lecture et à l'écriture et neuf heures aux mathématiques. Au cycle 3, le temps est partagé entre la maîtrise de la langue et la poursuite du plan mathématiques.

En s'en tenant aux 18 heures, dont les contenus sont de surcroît imposés, le ministère met à nouveau à mal la formation continue. En effet, en dix ans, le nombre de journées stagiaires a diminué de 53 %.

En Aveyron, cette année, en dehors des formations spécifiques à public désigné, le plan de formation se résume à quelques journées sur temps scolaire. En effet, seulement 18 journées de formation sont proposées à l'ensemble des enseignant-es de notre département, sachant que chaque formation ne représente qu'une journée, concernant seulement 15 collègues chacune.

Vous allez certainement nous faire part d'un pourcentage de satisfaction correct par rapport aux demandes effectuées, cependant nous savons très bien que ces stages sur une journée ne peuvent être considérés comme une formation continue digne de ce nom. Ces journées de saupoudrage ne sauraient être, malgré toute la bonne volonté des formateurs, une formation de qualité pendant laquelle les enseignant-es pourraient analyser leurs pratiques, prendre du recul et bénéficier des apports de la recherche. Beaucoup d'enseignant-es préfèrent, de ce fait, ne pas en faire la demande.

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une transformation de l'école qui soit celle de la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, le suivi, la mise à jour, le transfert des apports de la recherche sont fondamentaux. Car plus que de méthodes imposées d'en haut, c'est de partir de

l'exercice de leur métier qu'ont besoin les enseignants pour garder la main, et cela passe par une formation continue de qualité.

Au niveau de la formation initiale, le SNUipp-FSU, tant au niveau national que départemental à plusieurs reprises dénoncé les conditions désastreuses d'entrée dans le métier des professeurs des écoles stagiaires. Mener en parallèle les études universitaires, l'obtention du M2, la gestion d'une classe à mi-temps et les évaluations dans la perspective de leur titularisation génèrent pour ces entrants dans le métier surcharge et temps de travail qui explose, stress et souffrances. C'est pourquoi, nous vous demandons aujourd'hui Monsieur le Directeur Académique, d'envoyer aux PES un signe fort de votre prise en compte de ces conditions désastreuses en les dispensant des heures d'APC.

Une réforme de la formation initiale a été annoncée et serait construite autour de 4 axes : mettre en place des pré-recrutements dès la L2, modifier l'architecture de formation, resserrer la formation initiale sur les fondamentaux, mettre sous tutelle les ESPE.

Elle consisterait à mettre en responsabilité des étudiant-es pour des missions d'enseignement dès la L2 jusqu'en M1. Cela permettrait en premier lieu de disposer d'un vivier de remplaçant-es à bas coût et ne ferait que précariser un peu plus l'entrée dans le métier.

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2. Les admissibles seraient alors contractuels enseignants, au risque que leur affectation suive une logique de gestion et non de formation. Un resserrement des contenus de formation aux fondamentaux est également prévu et renvoie à la vision d'un-e enseignant-e qui n'est pas concepteur-trice de son métier, exécute les bonnes pratiques pour la prise de poste, mimétise les gestes professionnels, et nie le principe qu'enseigner doit s'apprendre par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse.

Ce projet n'améliorera en rien la formation des stagiaires et au contraire ne fera que les précariser. Le SNUipp-FSU s'oppose fermement aux mesures proposées et porte un tout autre projet.

Cette vision du métier d'enseignant-es comme simples exécutants se traduit également dans les évaluations nationales mises en place par le Ministère.

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations comportent de nombreux dangers : contenus et modalités de passation archaïques et inadaptés, stress et échec annoncé des élèves qui pourra ensuite être instrumentalisé pour justifier les injonctions de méthodes Blanquer en maternelle et au CP, enseignant-es perçu-es comme de simples opérateurs de passation, saisie et répéteurs de protocoles de remédiation élaborés par ailleurs, appauvrissement des contenus d'apprentissage réduits aux disciplines et domaines évalués, utilisation des résultats pour mettre en concurrence les écoles, les enseignant-es, les élèves dans le cadre annoncé d'une culture de l'évaluation, profonds changements managériaux avec l'instauration de la rémunération suivant les résultats.

Les 5 heures d'APC « offertes » par notre Ministre pour enregistrer les résultats, ne sauraient pour le SNUipp-FSU faire oublier tous ces éléments et nous interrogent sur le fait que le ministre n'hésite pas, quand ça l'arrange à se réapproprier les heures d'APC, à priver les élèves de la remédiation en lecture, moyen vanté comme la solution pour résoudre la difficulté scolaire. Cela démontre, pour le SNUipp-FSU, la réalité de l'inefficacité de ces heures d'APC sur la difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU a alerté et alertera sur la culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats qui conduisent à une école de la performance et de la concurrence que nous refusons. Il a appelé et continuera d'appeler les collègues du département à se réapproprier ces évaluations en tant que professionnel-les de l'éducation et à ne pas remonter les résultats.